

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE

Par l'arrêté en date du 27 août 2025,

Le Maire de Varennes-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Varennes-sur-Seine.

A cet effet, a été désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Melun, Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER, en qualité de commissaire-enquêteur, et Madame Marie-Françoise HEBRARD en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Varennes-sur-Seine, à l'accueil de la mairie, Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine, du 23 septembre 2025 à 9h00 au 23 octobre 2025 à 17h30 aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30, Vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine (<https://varennes-sur-seine.fr/>).
- en Mairie

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie, Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@varennes-sur-seine.fr

par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine, à l'adresse suivante : <https://varennes-sur-seine.fr/>.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 23/09 de 9h00 à 12h00
- Le 11/10 de 9h00 à 12h00
- Le 16/10 de 9h00 à 12h00
- Le 23/10 de 14h30 à 17h30

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie (Place Jean Séjourné, Grande rue 77130 Varennes-sur-Seine) et sur le site internet de la ville de Varennes-sur-Seine pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

José RUIZ
Maire de Varennes-sur-Seine